N° 0 7 5 1 3

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15 novembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2013

DATE DE SEANCE

21 novembre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	19
Procuration	05
Votants	24
POUR	24
CONTRE	00
ABSTENTION	00

28.11.2013. 7641.

DGS/Tavana/Adjoints/Chrono

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1ère adjointe		X	
FRITCH Frédéric	2e adjoint		X	
PAOFAI Marie	3ème adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4ème adjoint		X	
FAUA Tenuhiarii	5ème adjointe	X		
YEE ON Léonce	6ème adjoint	X		
RAUHURI Vaiora	7ème adjointe	X		
VERO Jacki	8ème adjoint	X		
KWONG Chantal	9ème adjointe	X		
TAIARUI Charles	Conseiller M.			YEE ON Léonce, 6ème Adjoint au Maire
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
HELME Averii	Conseillère M		X	
TEUIRA Damas	Conseiller M.			PAOFAI Marie, 3ème Adjoint au Maire
HIRAYAMA Kioko	Conseillère M			JAMET Patrice, Maire
IZAL Maui	Conseiller M.			KWONG Chantal, 9ème Adjoint au Maire
BOPP DU PONT Max	Conseiller M.		X	
TEHEI Tariu	Conseiller M.	X		
ESCANDE Vatea	Conseiller M.	X		
MAONO Poaru	Conseiller M.	X		
JAMET Ariimihi	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
PUNU Teruirau	Conseillère M		X	
SANQUER Nicolas	Conseiller M.	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
PEU Claude	Conseiller M.		X	
TEUMERE Nora	Conseillère M		X	
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.			TUNOA Hinano, Conseillère Municipale
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	
TUNOA Hinano	Conseillère M	X		
AUMERAND Dinah	Conseillère M	X		
VAHINE Gérard	Conseiller M.	X		

Portant adoption de la charte Ville et Handicap de la Ville de Mahina

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 14

Monsieur YEE ON Léonce, 6ème Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Article 1er : Est adopté la charte « Ville et Handicap » de la ville de Mahina, annexée à la présente délibération

Article 2 : Est adopté le programme triennal d'actions 2014-2016, annexé à la présente délibération, pour la mise en œuvre de la charte « Ville et Handicap » de la ville de Mahina

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision administrative
le 27/11/13
et affichage le 27/11/13

Le Maire,

Patrice JAMET

MAIRIE DE MAHINA
Polynésie Française

Fait et délibéré le 21 novembre 2013.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Patrice JAMET

MAIRIE DE MAHINA
Polynésie Française